

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Anne-Laure D'Alauzier Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier -Duval	Ghyslaine Eynard à donné pouvoir à Michel Légerot	
3 absents	Laure Barnini	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Béatrice Rehor		
Délibération	24.09.08		
Objet :	Modification du règlement de fonctionnement et du projet social et développement durable de la crèche Le Caderoussel		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	9.1		

La crèche municipale « Le Caderoussel » est dotée d'un règlement de fonctionnement.

Ce dernier nécessite certaines modifications et mises à jour pour l'inclusion des dispositions relatives au référent accueil inclusif, à l'instauration d'une badgeuse pour les familles, à l'intégration d'évolution dans le fonctionnement de la facturation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L311-8 du Code de l'action sociale et des familles qui précise : « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement » ;

Vu les articles R2324-17 et R2324-30 du Code de la santé publique relatifs au contenu du règlement de fonctionnement ;

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement du Multi-accueil « Le Caderoussel » à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.
- D'approuver le projet social et développement durable annexé au règlement de fonctionnement.
- De procéder à sa diffusion auprès des familles et son affichage au sein de la structure.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 25 septembre 2024  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
La secrétaire de séance, Béatrice REHOR

